

## **L'agrile du frêne : sommes-nous menacés par cet insecte ravageur ?**

Rassurez-vous, l'agrile du frêne n'a pas encore sévi à Berthier-sur-mer. Mais ce n'est qu'une question de temps. Sur la rive nord du St-Laurent, on a observé la présence de l'agrile l'été dernier à Québec alors que sur la rive sud, sa progression s'arrête pour l'instant dans la région de Drummondville. Il y a quand même de quoi être préoccupés puisque le frêne est l'essence d'arbre la plus répandue le long des berges à Berthier-sur-Mer et qu'en l'absence de traitement, l'agrile entraîne la mort des arbres dans lesquels ses larves se logent.

### **Que faire alors ?**

Un dépistage précoce de la présence de l'agrile serait certes utile puisqu'il permet de traiter les arbres atteints dès le premier stade de leur infestation, augmentant du coup leur chance de survie. Berthier-sur-Mer pourrait se doter d'un tel programme, en collaboration avec les municipalités riveraines avoisinantes. Il est d'ailleurs prévu qu'un expert de l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments se déplace à Berthier cet hiver afin de former les personnes appelées à intervenir dans une éventuelle opération de dépistage. De plus, les citoyens de Berthier seront conviés à une séance d'information au printemps prochain.

Je porte à votre attention le fait que l'agrile est susceptible de se déplacer d'une région à une autre lors du transport de bois de chauffage. Pour éviter toute propagation, nous vous recommandons donc de ne pas acheter ou utiliser de bois de chauffage en provenance d'une région où la présence de l'agrile a été confirmée.

Si vous avez des questions ou des inquiétudes, je vous invite à communiquer avec moi à [josee.audet@mng.ulaval.ca](mailto:josee.audet@mng.ulaval.ca)

**Josée Audet**

**Conseillère municipale de Berthier-sur-Mer**